

PLAN DE PRÉPARATION AUX CRISES DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Informations générales à l'intention des partenaires en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle

Mise à jour de janvier 2023

INFORMATIONS GÉNÉRALES

De nombreux pays à travers le monde sont confrontés à la menace de crises de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Des chocs graves tels que les conflits, les récessions économiques, les catastrophes naturelles et les chocs mondiaux¹ peuvent aggraver très considérablement les conditions de sécurité alimentaire et nutritionnelle, les plus pauvres payant le plus lourd tribut. À chaque crise, les vulnérabilités se renforcent et les personnes les plus touchées sont plus exposées aux chocs futurs. Pour briser le cercle vicieux des crises répétées, il faut à la fois des interventions à plus grande échelle pour s'attaquer aux facteurs à long terme et des réponses bien coordonnées et systématiques qui peuvent être déclenchées tôt lorsque les risques de crise commencent à se profiler.

La Banque mondiale, en étroite collaboration avec ses partenaires en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, intensifie ses efforts pour promouvoir une meilleure préparation aux graves crises de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Cette dynamique appuie l'engagement plus large de la Banque mondiale à renforcer les capacités de ses pays clients² à se préparer et à riposter aux crises. Plus particulièrement, l'élaboration et la mise en œuvre de **plans de préparation aux crises de sécurité alimentaire** seront soutenues dans certains pays (voir l'annexe 1) ayant bénéficié d'un financement précoce des interventions au titre du Mécanisme de réponse aux crises (CRW) de la Banque mondiale³.

- 1 Contrôlé et dirigé par l'État
- 2 Axé sur les graves crises de sécurité alimentaire et nutritionnelle
- 3 Fondé sur des données probantes
- 4 Organisé au préalable, opérationnel et opportun
- 5 Global
- 6 Fondé sur le principe de ne pas nuire
- 7 Évolutif

1 À titre d'exemple, on peut citer la crise mondiale des prix alimentaires de 2007-2008, la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine.

2 IDA-20 : Reconstruire en mieux après la crise pour un avenir vert, résilient et inclusif. IDA20 Washington, D.C. : Groupe de la Banque mondiale. <http://documents.worldbank.org/curated/en/163861645554924417/IDA20-Building-Back-Better-from-the-Crisis-Toward-a-Green-Resilient-and-Inclusive-Future>.

3 Tous les pays bénéficiant d'un financement d'interventions au titre du CRW sont tenus d'élaborer des plans de préparation aux crises de sécurité alimentaire. De plus amples informations sur le financement précoce d'interventions au titre du CRW sont disponibles à l'adresse <https://ida.worldbank.org/en/financing/crisis-financing/crisis-response-window>.

QU'EST-CE QUE LE PLAN DE PRÉPARATION AUX CRISES DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ?

Il s'agit d'un plan opérationnel national qui définit ce qui constitue une grave crise de sécurité alimentaire et nutritionnelle pour un pays. Il explique en outre comment les risques de crise sont activement suivis et mis en évidence, et décrit les protocoles étape par étape, les rôles et les échéances pour la mobilisation de financements supplémentaires, ainsi que le déploiement d'interventions rapides. Le plan regroupe ces éléments de préparation dans un cadre opérationnel cohérent en vue de favoriser la reconnaissance systématique de crises naissantes et de déclencher une action rapide et concertée des pouvoirs publics, des acteurs humanitaires et des partenaires de développement, afin de prévenir et d'atténuer les effets des crises de sécurité alimentaire et nutritionnelle futures. S'il est vrai que le plan de préparation aux crises de sécurité alimentaire est une exigence de la Banque mondiale servant de base à un financement précoce des interventions, il dépasse cependant le cadre de l'engagement de la Banque mondiale et représente le plan national du pays.

Principes directeurs du plan de préparation :

1. Contrôlé et dirigé par l'État :

Lorsque cela est possible, l'État devrait être au cœur de l'élaboration et de la gestion du plan de préparation à travers toutes les institutions et tous les organismes nationaux et locaux concernés⁴. Les systèmes publics existants et pertinents devraient être pleinement mis à contribution et complétés, le cas échéant. Dans les cas où un gouvernement n'a pas de capacités opérationnelles suffisantes pour piloter le plan de préparation, ces fonctions devraient être assurées par la communauté internationale — les responsabilités étant partagées entre les acteurs humanitaires et les partenaires de développement — jusqu'au renforcement des capacités des pouvoirs publics.

2. Axé sur les graves crises de sécurité alimentaire et nutritionnelle :

Au cours d'une année donnée, un pays peut être confronté à de nombreux chocs touchant la sécurité alimentaire et nutritionnelle, dont certains peuvent avoir des effets localisés et limités, tandis que d'autres peuvent avoir des conséquences généralisées et graves touchant de nombreuses personnes à travers le pays. Le plan de préparation est axé sur ce dernier type de chocs d'une portée plus grande, qui exacerbent les problèmes chroniques existants et menacent de dégénérer en une crise de sécurité alimentaire et nutritionnelle majeure⁵.

3. Fondé sur des données probantes :

Le plan de préparation doit reposer sur des données et des analyses rigoureuses, bien vérifiées et actuelles sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Compte tenu des nombreux facteurs et chocs qui peuvent conduire à une grave crise de sécurité alimentaire et nutritionnelle, il est nécessaire de regrouper et d'analyser ces informations disparates dans le cadre de rapports réguliers sur les risques, afin de fournir une vue d'ensemble des risques naissants et importants.

Le cas échéant, les systèmes d'alerte précoce existants tels que le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC), le Cadre harmonisé et le Réseau des systèmes d'alerte précoce contre la famine (FEWS NET) fournissent une base solide pour cette analyse et la mise en évidence d'une grave crise qui se profilerait. En outre, pour compléter ces systèmes d'alerte précoce et aider à combler le vide entre les principaux cycles de rapports, les données et analyses à haute fréquence produites par les différents partenaires en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'autres sources (par exemple, les informations de surveillance du marché, les informations vérifiées, les prévisions météorologiques, les systèmes hydrométéorologiques, les images satellitaires, etc.) devraient être régulièrement consolidées et intégrées dans les dispositifs du plan préparatoire.

4. Organisé au préalable, opérationnel et opportun :

Le plan de préparation va au-delà des activités de suivi des risques et exige la mise en place de trois éléments opérationnels interdépendants. Il s'agit notamment : i) des dispositifs opérationnels permettant de suivre en permanence et de mettre rapidement en évidence les graves crises de sécurité alimentaire et nutritionnelle ; ii) des dispositifs opérationnels permettant de mobiliser les responsables des programmes au sein du gouvernement et chez les partenaires de développement et de l'action humanitaire, afin d'évaluer les risques de crise naissante et de programmer des interventions précoces à grande échelle ; et iii) dans le cas où une crise grave serait en train de se profiler, des dispositifs opérationnels et des protocoles permettant de réunir les hauts responsables afin de constater ensemble la réalité de la crise, de combler les déficits opérationnels et de financement, et de favoriser des interventions bien coordonnées et globales des pouvoirs publics et de leurs partenaires dans les domaines de l'action humanitaire et du développement.

⁴ Lorsque les capacités de l'État sont limitées, la communauté internationale, composée de partenaires de développement et de l'action humanitaire, peut temporairement prêter son appui aux composantes du plan de préparation jusqu'à ce que le gouvernement soit prêt à piloter le plan lui-même.

⁵ L'insécurité alimentaire aigüe est mesurée et classée selon les cinq phases de la Classification intégrée de la sécurité alimentaire (IPC), à savoir : IPC 1 (minimale), IPC 2 (stress), IPC 3 (crise), IPC 4 (urgence) et IPC 5 (catastrophe/famine). Bien qu'une crise de sécurité alimentaire et nutritionnelle puisse s'étendre différemment d'un pays à l'autre, une crise majeure se traduit généralement par la survenue d'un choc aigu (ou de plusieurs chocs) qui menace de plonger considérablement les populations dans une situation d'insécurité alimentaire aigüe plus grave, une situation d'urgence ou une situation de catastrophe/famine correspondant aux phases ci-dessus de l'IPC ou à d'autres données pertinentes sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

5. Global :

Aucun organisme ne possède des capacités d'intervention lui permettant de juguler seul une crise de sécurité alimentaire majeure. Si une crise importante est mise en évidence, les activités devraient être rapidement étendues et coordonnées entre l'ensemble des partenaires du secteur public, de l'action humanitaire et du domaine du développement. Des réponses globales devraient tirer parti des avantages comparatifs de tous les partenaires pour répondre aux besoins immédiats, afin de protéger les vies et les moyens de subsistance, et s'attaquer aux facteurs sous-jacents dans le but de renforcer la résilience aux chocs futurs.

6. Fondé sur le principe de ne pas nuire :

Le plan de préparation devrait être sous-tendu par le principe de ne pas nuire. Pour ce faire, il doit tenir soigneusement compte des contextes nationaux et locaux, ainsi que de la manière dont les interventions peuvent influencer sur les dynamiques économiques, sociales et politiques existantes⁶. Ce principe est particulièrement important dans les situations de fragilité et de conflit.

7. Évolutif :

Si les graves crises de sécurité alimentaire et nutritionnelle peuvent être réduites au fil du temps, en particulier à mesure que les objectifs de développement sont atteints et que la résilience se renforce, il est cependant impossible d'éliminer complètement le risque de crises futures. Cela s'explique en partie par les nombreux facteurs et chocs qui peuvent conduire à une grave crise de sécurité alimentaire. La préparation aux crises est une activité permanente qui nécessite un entretien et un investissement constants afin que les dispositifs opérationnels soient à jour et puissent être activés rapidement pour des ripostes promptes permettant d'atténuer les effets. Le plan de préparation apparaît donc comme un document évolutif qu'il convient de réviser et de mettre à jour régulièrement pour s'assurer qu'il reste adapté aux objectifs visés. Il représente en outre un moyen efficace de conserver les connaissances institutionnelles sur les dispositifs opérationnels relatifs aux crises de sécurité alimentaire et nutritionnelle. À cet égard, le plan de préparation est une ressource importante pour les organismes et les partenaires dont le personnel change, facilitant ainsi les transitions et favorisant la continuité.

POSSIBILITÉS DE COLLABORATION TECHNIQUE

Dans les pays dotés de systèmes de riposte solides aux crises de sécurité alimentaire et nutritionnelle, les plans de préparation offrent l'occasion d'examiner ces systèmes et de mieux renforcer leurs composantes liées à la préparation aux crises (voir l'annexe 2 pour un aperçu des composantes du plan de préparation aux crises de sécurité alimentaire et des considérations générales). Dans ceux dont les systèmes ne couvrent que partiellement la préparation aux crises, le plan de préparation offre un moyen important de mettre en lumière les lacunes importantes et de préparer le terrain pour les combler au fil du temps.

L'élaboration du plan de préparation sera, dans la mesure du possible, un processus approuvé et piloté par les pouvoirs publics. Compte tenu de l'appui capital que les partenaires de développement et de l'action humanitaire apportent aux ripostes aux crises de sécurité alimentaire et nutritionnelle dans de nombreux pays, le plan de préparation offre aussi l'occasion de mettre à contribution ces parties prenantes dans son élaboration. En fonction du contexte, les contributions des partenaires épouseront différentes formes, pouvant aller de la participation à des consultations techniques et réunions de groupes de travail pour aider à élaborer le plan de préparation, à l'appui de la mise en œuvre du plan de préparation en collaboration avec les pouvoirs publics et d'autres partenaires d'appui.

À titre illustratif, le tableau 1 présente les étapes indicatives de l'élaboration des plans de préparation aux crises de sécurité alimentaire ainsi que les points d'entrée potentiels pour la collaboration des partenaires. Les processus d'élaboration spécifiques différeront en fonction des capacités, des besoins et des priorités de chaque pays. Pour commencer, les partenaires nationaux désireux de participer à cet exercice sont encouragés à contacter les équipes techniques respectives de la Banque mondiale énumérées à l'annexe 1. En outre, la Banque mondiale encouragera les efforts de collaboration aux niveaux mondial et régional pour soutenir l'élaboration des plans de préparation aux crises de sécurité alimentaire. Il s'agira notamment de tirer parti de ses importants partenariats avec l'Alliance mondiale pour la sécurité alimentaire (GAFS)⁷ et le Réseau mondial contre les crises alimentaires⁸ et de s'appuyer sur les collaborations de longue date avec des institutions des Nations Unies, telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme alimentaire mondial (PAM), ainsi qu'avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), des partenaires donateurs et des organisations non gouvernementales (ONG).

6 Pour des exemples de principes « ne pas nuire », veuillez consulter : CDA (<https://cdacollaborative.org/what-we-do/conflict-sensitivity>) ; Oxfam (<https://www.oxfamnovib.nl/kenniscentrum/resources/blog-kenniscentrum/the-do-no-harm-approach-how-to-ensure-that-our-work-contributes-to-peace-not-conflict>) ; Center for Global Development, IRC et Mercy Corps (<https://www.rescue.org/sites/default/files/document/4291/theroleoftheworldbankinfragileandconflict-affectedsituations-002.pdf>).

7 <https://www.gafs.info/>

8 <http://www.fightfoodaises.net/>

Tableau 1 : Étapes indicatives et délais d'élaboration des plans de préparation aux crises de sécurité alimentaire (à titre d'illustration uniquement)

Étape	Description	Temps estimé
<i>..... Étape de rédaction du plan</i>		
1. Activités préparatoires des pouvoirs publics	<ul style="list-style-type: none"> • Les pouvoirs publics sont consultés au sujet du plan de préparation, et le processus de planification de sa rédaction est mis en place. • Les points focaux techniques du gouvernement, y compris dans tous les ministères concernés, sont désignés. • Un appui technique supplémentaire, consultants inclus, est utilisé. 	~3 mois
2. Bilan, premières consultations bilatérales et rédaction de la première mouture du plan	<ul style="list-style-type: none"> • Un diagnostic et un état des lieux sont réalisés sur les systèmes et initiatives de suivi des risques de crise liés à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le financement et les structures de coordination/d'intervention opérationnelle existants au sein de l'administration publique et chez les partenaires de développement et de l'action humanitaire (selon le cas). • Des consultations bilatérales avec les principales parties prenantes et les partenaires pour guider l'état des lieux et la rédaction préliminaire du plan de préparation. 	~2 mois
3. Réunions du groupe de travail technique et peaufinage de la mouture du plan	<ul style="list-style-type: none"> • Des réunions de groupe de travail sont organisées avec les points focaux techniques du gouvernement ainsi que les partenaires de développement et de l'action humanitaire (selon le cas) pour examiner et affiner la version préliminaire du plan. • Les dispositifs opérationnels du plan de préparation, par exemple, les protocoles étape par étape, les rôles et responsabilités des organismes d'aide et des partenaires, et les délais opérationnels, sont définis et approuvés par les points focaux techniques. 	~6 mois
4. Finalisation, adoption officielle et mise en œuvre du plan	<ul style="list-style-type: none"> • Le plan de préparation doit être finalisé et soumis à l'examen technique de la Banque mondiale⁹. • Le plan de préparation doit être officiellement approuvé par les ministères compétents ainsi que les partenaires opérationnels. 	~1 mois
<i>.. Étape de l'entretien du plan ..</i>		
5. Entretien et mise à jour du plan de préparation	<ul style="list-style-type: none"> • En tant que document évolutif, le plan de préparation devrait être mis à jour au besoin et régulièrement pour s'assurer qu'il reste adapté à l'objectif visé. Ce processus devrait prendre en compte les enseignements tirés, refléter les changements apportés aux dispositifs institutionnels, renforcer la collaboration entre les partenaires d'appui, et consolider l'appropriation par les pouvoirs publics et la capacité de ces derniers à piloter les efforts de préparation aux crises alimentaires et nutritionnelles. 	<i>Mis à jour régulièrement et en permanence, tel que défini par les principaux organismes</i>

9 Le plan de préparation aux crises de sécurité alimentaire est une obligation légale pour les pays qui bénéficient du financement précoce des interventions au titre du Mécanisme de réponse aux crises (CRW) de la Banque mondiale. Pour satisfaire à cette exigence, le plan de préparation doit être soumis à la Banque mondiale par approbation tacite et examiné par son Groupe d'experts techniques sur la sécurité alimentaire. Le Groupe d'experts examine la rigueur technique et l'état de préparation opérationnelle du plan, et détermine si celui-ci est acceptable par la Banque mondiale. Les principaux axes d'intervention examinés par le Groupe d'experts sont présentés à l'annexe 2.

ANNEXE 1 : Liste indicative des pays élaborant des plans de préparation aux crises de sécurité alimentaire

Les pays suivants sont censés élaborer des Plans de préparation aux crises de sécurité alimentaire. Dans certains pays, en particulier ceux qui ont bénéficié du financement précoce des interventions au titre du CRW pendant le cycle d'IDA-19 (années civiles 2020-2022), l'élaboration du plan peut déjà être en cours ou à un stade plus avancé. Les processus de rédaction et les délais spécifiques varieront d'un pays à l'autre et dépendront des capacités, des besoins et des priorités de chaque pays. Les précisions concernant l'état d'avancement du plan de préparation aux crises de sécurité alimentaire, ainsi que les manifestations d'intérêt à être inclus dans les dialogues sur le plan de préparation, peuvent être adressées aux membres des équipes techniques respectives de la Banque mondiale indiquées dans le tableau ci-dessous. Bien vouloir en outre inclure l'équipe de coordination mondiale du plan de préparation aux crises de sécurité alimentaire de la Banque mondiale (FSCPP@worldbank.org) dans toutes les communications.

Afrique de l'Est (AFE)

- 
- **Pays**
Point(s) focal ou focaux du Plan à la Banque mondiale /
Coordonnées
 - **Congo (République démocratique du)**
Lisa Shireen Saldanha / Isaldanha@worldbank.org
Cheikh Amadou Tidiane Dia / cdia@worldbank.org
Christopher C. Gabelle / cgabelle@worldbank.org
 - **Soudan du Sud**
Juvenal Nzambimana / jnzambimana@worldbank.org
 - **Éthiopie**
Biruktayet Assefa Betremariam / bassefa@worldbank.org
 - **Somalie**
Kevin Scott Misenheimer / kmisenheimer@worldbank.org
Gianni Zanini / gianni.zanini.economist@gmail.com
Benjamin Joseph Kushner / bkushner@worldbank.org
 - **Kenya**
Vinay Kumar Vutukuru / vvutukuru@worldbank.org
 - **Comores**
Mampionona Amboaraso / mamboaraso@worldbank.org
 - **Madagascar**
Stephen D'Alessandro / sdalessandro@worldbank.org
 - **Mozambique**
Pedro Arlindo / parlindo@worldbank.org
 - **Malawi**
Evie Calcutt / ecalcutt@worldbank.org

Les frontières, les couleurs, les dénominations et toute autre information figurant sur les cartes du présent document n'impliquent de la part de la Banque mondiale aucun jugement quant au statut juridique d'un territoire quelconque et ne signifient nullement qu'elle reconnaît ou accepte ces frontières.



Afrique de l'Ouest (AFW)

Pays ●

Point(s) focal ou focaux du Plan à la Banque mondiale /
Coordonnées

Burkina Faso

Ernest Ruzindaza / eruzindaza@worldbank.org

Cabo Verde

Ashwini Rekha Sebastian / asebastian1@worldbank.org

Sierra Leone

Kadir Osman Gyasi / kgyasi@worldbank.org
Samuel Taffesse / staffesse@worldbank.org
Ashwini Rekha Sebastian / asebastian1@worldbank.org

Libéria

Adetunji A. Oredipe / aoredipe@worldbank.org

Niger

Aimee Marie Ange Mpambara / ampambara@worldbank.org

Cameroun

Ashwini Rekha Sebastian / asebastian1@worldbank.org
Fidele Honorine Yobo A
Koue Epse Nhiomog / fyoboakoueeepsenh@worldbank.org

République centrafricaine

Senakpon Aurelia Larissa Dakpogan / sdakpogan@worldbank.org

Tchad

Élisée Ouedraogo / eouedraogo@worldbank.org

Les frontières, les couleurs, les dénominations et toute autre information figurant sur les cartes du présent document n'impliquent de la part de la Banque mondiale aucun jugement quant au statut juridique d'un territoire quelconque et ne signifient nullement qu'elle reconnaît ou accepte ces frontières.

Europe et Asie centrale (ECA)

Tadjikistan

Teklu Tesfaye / ttesfaye1@worldbank.org
Aira Maria Htenas / ahtenas@worldbank.org
Parviz Khakimov / pkhakimov@worldbank.org

Amérique latine et Caraïbes (LCR)



Pays

Point(s) focal ou focaux du Plan à la Banque mondiale /
Coordonnées

Honduras

Viviana Maria Eugenia Perego / vperego@worldbank.org

Haïti

Kilara C Suit / ksuit@worldbank.org

Dominique

Hira Channa / hchanna@worldbank.org

Sainte-Lucie

Winston Dawes / wdawes@worldbank.org
Hira Channa / hchanna@worldbank.org

Saint-Vincent-et-les Grenadines

Winston Dawes / wdawes@worldbank.org
Hira Channa / hchanna@worldbank.org

Grenade

Winston Dawes / wdawes@worldbank.org
Hira Channa / hchanna@worldbank.org

Les frontières, les couleurs, les dénominations et toute autre information figurant sur les cartes du présent document n'impliquent de la part de la Banque mondiale aucun jugement quant au statut juridique d'un territoire quelconque et ne signifient nullement qu'elle reconnaît ou accepte ces frontières.

Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA)

Yémen

Artavazd Hakobyan / ahakobyan@worldbank.org
Zacharey Carmichael / zcarmichael@worldbank.org

Djibouti

Eva Hasiner / ehasiner@worldbank.org
Jeren Kabayeva / jkabayeva@worldbank.org
Alex Kamurase / akamurase@worldbank.org

ANNEXE 2 : Plan de préparation aux crises de SAN – Considérations générales et questions d'orientation

La section suivante donne un aperçu général du contenu technique et des éléments qui devraient apparaître dans un plan de préparation.

A. Objectifs et priorités du plan de préparation

Le plan de préparation devrait définir les objectifs et les priorités afin de déclencher des interventions précoces pour prévenir et atténuer les crises de sécurité alimentaire et nutritionnelle futures.

Question(s) d'orientation :

A.1. Le plan de préparation définit-il clairement ses objectifs et priorités afin de favoriser des interventions précoces destinées à prévenir et à atténuer les effets des crises de sécurité alimentaire et nutritionnelle futures dans le pays ?

B. Dispositifs opérationnels

Le plan de préparation devrait décrire en détail les dispositifs opérationnels, y compris les rôles et responsabilités spécifiques des organismes publics et des partenaires en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, les échéances, les protocoles, etc. — pour surveiller les risques liés à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, intensifier les interventions programmatiques afin de prévenir et d'atténuer les situations de crise alimentaire et nutritionnelle, et communiquer aux hauts responsables les besoins de financement supplémentaire et ceux liés aux programmes.

B.i. Dispositifs opérationnels permettant de suivre et de mettre en évidence les risques de crise alimentaire et nutritionnelle

Le plan de préparation devrait décrire en détail les dispositifs opérationnels, y compris les rôles et responsabilités spécifiques des organismes publics et des partenaires en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, les échéances, les protocoles, etc. – pour surveiller les risques liés à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le pays.

Question(s) d'orientation :

B.i.1. Le plan de préparation énonce-t-il les principaux risques et facteurs de crise alimentaire et nutritionnelle du pays ? Les principaux facteurs à examiner comprennent les chocs aigus (qui vont au-delà des problèmes chroniques existants et les exacerbent) qui ont des répercussions graves sur une ou plusieurs dimensions de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, notamment la disponibilité alimentaire (par exemple, les importations, la production, etc.), l'accès à la nourriture (par exemple, les prix des denrées alimentaires, les revenus et les envois de fonds, etc.), la stabilité alimentaire (par exemple, la fonctionnalité du marché, la stabilité macroéconomique, le climat, les conflits, etc.), l'utilisation et la qualité des aliments (par exemple, la malnutrition, etc.). Le fait de définir la probabilité/la fréquence du déclenchement d'un facteur de sécurité alimentaire donné, ainsi que la gravité potentielle de ses effets, peut aider à hiérarchiser les efforts de suivi des risques du pays, en particulier dans les contextes où la capacité de suivi des risques est limitée (voir le diagramme ci-dessous à titre d'exemple). Il est également utile d'intégrer les calendriers saisonniers dans cette analyse.

		Probabilité que le facteur de sécurité alimentaire et nutritionnelle se déclenche		
		Faible	Moyenne	Élevée
Gravité des conséquences	Faible	Suivi des risques Priorité 3	Suivi des risques Priorité 3	Suivi des risques Priorité 2*
	Moyenne	Suivi des risques Priorité 3	Suivi des risques Priorité 2*	Suivi des risques Priorité 1*
	Élevée	Suivi des risques Priorité 2*	Suivi des risques Priorité 1*	Suivi des risques Priorité 1*

* Événements susceptibles d'entraîner une grave crise de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le plan de préparation vise principalement à intensifier les interventions menées pour faire face à ces événements.

B.i.2. Le plan de préparation explique-t-il suffisamment le processus officiel du pays pour le suivi et la notification en temps utile et d'une manière consolidée les risques et les facteurs importants liés à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ? Il est principalement question de déterminer, entre autres, quels organismes publics et partenaires de l'action humanitaire et des activités de développement (y compris les points focaux spécifiques) sont chargés de diriger et d'appuyer le processus de suivi, de consolidation, de vérification, de publication et de diffusion des informations sur les risques, et à quelles échéances et fréquence ils le font. Il conviendrait en outre de mettre en lumière les lacunes importantes en matière de données susceptibles d'entraver le suivi des risques de crise, ainsi que les efforts et les calendriers pour combler ces lacunes.

B.i.3. Le plan de préparation définit-il clairement ce qui constitue une grave crise de sécurité alimentaire et nutritionnelle pour le pays et la manière dont cette conclusion préliminaire est reconnue et communiquée aux ministères compétents, ainsi qu'aux partenaires en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le cadre des activités de suivi des risques ? Les principaux aspects à examiner sont, par exemple, entre autres le processus permettant d'établir si les données factuelles montrent que le pays est confronté à un ou plusieurs choc(s) majeurs(s) ou aigu(s) (allant au-delà des problèmes chroniques existants et les exacerbant), qu'il documente l'évolution de la crise aiguë et détermine si le ou les chocs touchent plusieurs districts et/ou gouvernorats, menaçant de plonger les populations dans des situations d'insécurité alimentaire aiguë plus graves, des situations d'urgence, et des situations de catastrophe/famine correspondant aux phases de l'IPC ou à d'autres données pertinentes sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

B.ii. Dispositifs opérationnels permettant d'intensifier les interventions programmatiques afin de prévenir et d'atténuer les graves crises de sécurité alimentaire et nutritionnelle

Le plan de préparation devrait décrire en détail les dispositifs opérationnels, y compris les rôles et responsabilités spécifiques des organismes, les échéances, les protocoles, etc. — pour intensifier les interventions programmatiques afin de prévenir et d'atténuer les situations de crise de sécurité alimentaire et nutritionnelle majeure.

Question(s) d'orientation :

B.ii.1. Le plan de préparation indique-t-il précisément un organe ou un forum spécialisé et des protocoles assortis de délais pour réunir les responsables de programmes compétents en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle — y compris au sein de l'administration (nationale et locale) et chez les partenaires de développement et de l'action humanitaire, les partenaires du secteur privé (le cas échéant), etc. ? — en vue d'examiner collectivement l'analyse actualisée des risques de crise de sécurité alimentaire et nutritionnelle (résultat des dispositifs opérationnels du point B.i.), d'évaluer les capacités de riposte existantes et de collaborer à l'amélioration de la coordination des interventions en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le pays ? Il est principalement question de déterminer, entre autres, qui sont les membres, où et quand les partenaires se rencontrent, leurs rôles et responsabilités, etc. Les domaines de collaboration peuvent couvrir notamment, par exemple, le recensement et la cartographie des actions humanitaires et de développement et les mécanismes existants, qui peuvent être utilisées pour prévenir et atténuer les effets de chaque choc important sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle que subit le pays ; la conservation d'informations sur les projets en cours et prévus concernant la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que sur les activités soutenues par les organisations concernées — en détaillant ce qui est fait, où se déroulent les activités, les critères de ciblage utilisés, le calendrier de mise en œuvre et de financement, les collaborations en cours/prévues avec les partenaires, et la capacité à passer à une plus grande échelle en cas de choc aigu ; etc. En outre, des passerelles devraient être établies, lorsque cela est possible et pertinent, entre ces efforts et les initiatives de préparation à d'autres crises, par exemple, concept « Un monde, une santé » / Plans d'urgence sanitaire, etc.

B.ii.2. Le plan de préparation définit-il généralement les formes de riposte possibles à une crise naissante et grave de sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que les critères de ciblage qui peuvent être utilisés pour orienter les interventions ? Il est principalement question, entre autres, de préciser les critères qui seront utilisés pour déterminer les populations qui seront ciblées (et celles qui pourraient ne pas l'être) pour les activités de riposte aux crises (par exemple, test indirect des ressources, etc.) et la raison pour laquelle ces critères sont utilisés.

B.ii.3. Le plan de préparation définit-il des moyens pragmatiques de faciliter l'accès aux populations les plus vulnérables — en particulier les femmes enceintes et les jeunes enfants ainsi que les personnes déplacées et/ou se trouvant dans des zones touchées par un conflit — afin de s'assurer que les interventions alimentaires, nutritionnelles et sanitaires atteignent ces populations ?

B.ii.4. Le plan de préparation détaille-t-il les financements supplémentaires/d'urgence potentiellement disponibles pour intensifier les interventions face à une crise naissante et grave de sécurité alimentaire et nutritionnelle ? Le plan de préparation devrait s'efforcer de tenir à jour une liste des ressources d'urgence potentiellement disponibles auprès de l'ensemble des partenaires, en précisant les informations sur le processus d'admissibilité pour accéder à ces fonds, la manière dont ces fonds pourraient être utilisés et les restrictions les concernant, les délais de mobilisation de ces ressources, et d'autres questions connexes.

B.iii. Dispositifs opérationnels de communication des besoins de financement supplémentaire et ceux liés aux programmes destinés aux hauts responsables

Le plan de préparation devrait décrire de façon détaillée les dispositifs opérationnels de communication des besoins de financement supplémentaire et ceux liés aux programmes destinés aux hauts responsables.

Question(s) d'orientation :

B.iii.1. Le plan de préparation indique-t-il précisément un organe ou un forum spécialisé et des protocoles assortis de délais pour réunir des hauts responsables compétents précis — y compris au sein du gouvernement et chez les partenaires de développement et de l'action humanitaire, etc. — pour les informer des risques d'une crise naissante et leur présenter les principaux besoins en matière de financement et de programmes ?

B.iii.2. Le plan de préparation précise-t-il les protocoles permettant aux hauts responsables de reconnaître officiellement et collectivement les risques d'une crise naissante (par exemple, par le biais de déclarations conjointes) et d'encourager la mobilisation d'un soutien supplémentaire, notamment en activant des politiques et des programmes spécifiques et en faisant appel à des financements d'urgence (le cas échéant) ?

B.iii.3. Dans le cas où une crise est collectivement reconnue par les hauts responsables, le plan de préparation précise-t-il comment le financement et les interventions renforcés seront suivis et coordonnés par les hauts responsables, afin d'assurer une riposte complète et opportune de l'ensemble des partenaires du secteur public et des domaines humanitaires et du développement ?

C. État de mise en œuvre et entretien du plan de préparation

Le plan de préparation devrait expliquer l'état d'avancement de sa mise en œuvre, confirmer l'adhésion et l'approbation des principaux organismes gouvernementaux pilotant ses différentes composantes et l'appui apporté par les partenaires, et expliquer le processus d'examen et d'évaluation systématiques de sa performance.

Question(s) d'orientation :

C.1. Le plan de préparation est-il pleinement opérationnel et, si ce n'est pas le cas, quelles sont les prochaines étapes et le calendrier pour s'assurer qu'il le devient pleinement ?

C.2. Le plan de préparation a-t-il été adopté par le gouvernement et communiqué aux partenaires en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle dirigeant les interventions programmatiques dans le pays, le cas échéant, par exemple, les institutions des Nations Unies, les partenaires de développement et de l'action humanitaire, etc. ?

C.3. Le plan de préparation définit-il le processus d'évaluation et d'examen réguliers de sa performance ? D'une manière générale, les mises à jour pertinentes du plan (par exemple, l'actualisation des points focaux, l'évolution des structures et responsabilités institutionnelles, etc.) devraient être intégrées en permanence (au moins une fois par an) tandis que davantage d'évaluations exhaustives de la performance devraient être réalisées de temps en temps (au moins une fois tous les trois ans). Étant donné que le plan de préparation est un document évolutif, la définition d'indicateurs permettant d'en suivre la performance est un aspect important devant permettre de rectifier le tir et renforcer les dispositifs du plan au fil du temps.

Plan de préparation aux crises de sécurité alimentaire

Informations générales à l'intention des partenaires en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle
Mise à jour de janvier 2023



GRUPE DE LA BANQUE MONDIALE



Global Alliance for Food Security



Global Network
Against Food Crises



Programme
Alimentaire
Mondial